

★ EN CAS DE TRANSMISSION EN
FORMAT PAPIER, MERCI DE NE PAS
AGRAFER LE DOSSIER

★ Remplissez toutes les parties
colorées de ce dossier le plus
lisiblement possible.

Dossier d'inscription AMF

Année universitaire 2021-2022

Le dossier peut être envoyé :

par **mail** :
amf.efab@lecnam.net

par **courrier** (en cas de paiement par chèque) :

CNAM – EFAB
Pôle AMF – bureau C270 – inscriptions
Case EPN09-J
40 rue des Jeûneurs
75002 Paris

Joindre obligatoirement à ce dossier :

- Copie d'une **pièce d'identité**

Selon les cas :

- Votre règlement par chèque ou justificatif de paiement
- La demande de prise en charge employeur (Annexe 1)
- Formulaire d'acceptation CPF



Tout dossier incomplet ou non signé sera rejeté.

N° SISCOL (si vous avez déjà été inscrit au CNAM) : _____

M. Mme

NOM DE NAISSANCE : _____

NOM D'USAGE : _____

PRÉNOM : _____

Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____

Ville de naissance : _____

Département/Province de naissance : _____ (même pour l'étranger, ne pas utiliser 99)

Pays de naissance : _____

Nationalité : _____

Cochez cette case si
vous avez déjà été
inscrit au CNAM ou
que vous avez essayé
de vous inscrire mais
que vous avez oublié
votre n° SISCOL

Adresse mail personnelle (obligatoire) : _____

Téléphone : _____

Adresse postale : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pays : _____

Statut :

Demandeur d'emploi Salarié Profession libérale Autre (précisez : _____)

CADRE RÉSERVÉ À L'EFAB

Dossier reçu le _____ par _____

Enregistré le _____ par _____

Carte remise le _____ par _____

CURSUS SUIVI : Code : _____ Année : A1 / A2 / A3 / 1A

Dates : Annuel 2021-2022 Semestre 1 2021-2022 Semestre 2 2021-2022

Mode de financement : Individuel Tiers financeur / Comptant Échelonné / Exonéré

INSCRIPTION À LA FORMATION
<< PREPARATION A LA CERTIFICATION AMF EN VISIOCONFERENCE

Tarif individuel
(350 €)

Tarif tiers financeur
(700 €)

Modalité de paiement (voir Annexe II)

Chèque

Carte Bancaire en ligne

Virement

CPF

Prise en charge employeur (Annexe 1)

Mandat cash

CONTRAT D'ADHÉSION DE L'ÉLÈVE DE L'EFAB

Le présent contrat est établi pour la durée de l'année universitaire en cours, à partir de la date de signature.

Le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) est un organisme public d'enseignement supérieur, régi par le décret 88-413 du 22 avril 1988. C'est un centre d'enseignement public conforme au décret 89-108 du 20 février 1989. Il a pour vocation de mettre en œuvre, au profit des publics, les formations professionnelles continues du CNAM. Le CNAM est un grand établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, fondé en 1794, dont la vocation est de soutenir et diffuser l'innovation au sein du monde professionnel. Les élèves du CNAM se caractérisent par la grande diversité de leurs profils et de leurs parcours. Ils partagent ensemble des valeurs fortes : la volonté de progrès au sein du monde du travail, la croyance en l'éducation comme mode d'élévation sociale et personnelle, la capacité à se remettre en cause et à se perfectionner tout au long de la vie, l'esprit d'ouverture et d'échanges. Dans le cadre des enseignements du CNAM, l'élève s'engage à respecter les autres adultes, professeurs, élèves et personnels de l'établissement.

STATUT DE L'ÉLÈVE – La qualité d'élève est conférée aux adultes inscrits au CNAM. Cette inscription ne confère pas le statut d'étudiant. Au cours de sa formation et à l'issue de celle-ci, l'élève est invité à participer à la vie du CNAM lors des séances d'enseignement, au travers des espaces de dialogue sur internet ou dans le cadre des associations et instances représentatives des élèves et anciens élèves. L'élève transmet à son centre d'enseignement et de rattachement par courrier ou par mail toute modification de ses coordonnées personnelles en cours de formation (mais aussi à l'issue de sa formation s'il le souhaite). L'élève dispose d'un droit d'accès, de modification et de rectification des données qui le concernent.

TARIFS D'INSCRIPTION – Pour chaque enseignement de l'EFAB, deux tarifs d'inscription sont proposés :

- un tarif réduit, dit « tarif individuel » lorsque l'élève finance par ses propres moyens sa formation ;

- un tarif normal, dit « tarif tiers financeur » lorsque la formation est financée par un tiers (Pôle emploi, entreprise, organisme) ou par le biais du compte personnel de formation.

En acceptant, à chaque fois qu'il le peut, d'accomplir les formalités nécessaires à la prise en charge de ses formations par son employeur ou un autre organisme, l'élève valorise sa démarche individuelle et participe à la mission du CNAM de garantir l'accès à tous et partout à la formation.

ACCÈS INTERNET – Le bon déroulement des formations au CNAM implique que l'élève puisse accéder à internet de façon régulière par ses propres moyens. L'accès Internet permet à l'élève, dans certains cas, de bénéficier des ressources pédagogiques liées à sa formation, des informations de scolarité (planning des cours, historique des notes...) et des autres services CNAM (conférences en ligne, forum avec les autres élèves, actualités, offres d'emploi...) Des identifiants personnels sont envoyés automatiquement à l'élève lors de la validation de son inscription, lui permettant d'accéder à son espace élève. Un autre identifiant est fourni à l'élève lui permettant de se connecter à l'espace numérique de formation Moodle. L'utilisation par l'élève des ressources mises à disposition sur la plateforme Moodle dans un cadre ne relevant pas de l'enseignement CNAM pourra faire l'objet de poursuites judiciaires. Certaines informations administratives et pédagogiques étant transmises via la messagerie intégrée à la plateforme Moodle, le relevé de la messagerie doit être effectué régulièrement.

SEUIL D'OUVERTURE DES ENSEIGNEMENTS – L'ouverture effective de tous les enseignements est subordonnée à un nombre minimal ou maximal d'inscriptions décidé par la direction de l'établissement. En cas de non-ouverture, l'élève peut transférer son inscription sur un autre enseignement (sous conditions) ou en demander le remboursement.

PRÉSENCE ET ASSIDUITÉ AUX COURS – En cas de financement par un tiers (ex : CPF), l'élève est soumis à un devoir de présence en cours. L'organisme payeur ne prendra pas la totalité des frais d'inscriptions en charge si l'assiduité est insuffisante. L'élève devra alors s'acquitter du montant dû restant (excepté les financements CPF). En cas de la prise en charge de la formation par une entreprise, un organisme ou le CPF, l'élève s'engage à fournir à l'EFAB mensuellement les attestations de présence aux cours, signées par l'enseignant et lui-même.

ANNULATION D'INSCRIPTION (HORS CPF) – Dans un délai de 10 jours à compter de la signature du présent contrat (quatorze jours francs pour les formations vendues / contrats conclus à distance), l'élève peut se rétracter et demander le remboursement de son inscription par lettre recommandée avec accusé de réception. **Passé ce délai, aucun remboursement n'est possible sauf en cas de force majeure dûment reconnu par la commission de recours du CNAM / EFAB.**

CAS DE DIFFÉREND – Aucun document (attestation, diplôme...) ne sera délivré en cas d'irrégularité de règlement de la formation. Si une contestation ou un différend n'a pas pu être réglé à l'amiable, le tribunal de grande Instance de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE – L'élève reconnaît avoir pris connaissance, préalablement à la signature du présent contrat, des contenus et objectifs des formations, par les documents mis à la disposition en ligne sur notre site internet. Il déclare également avoir pris connaissance et se conformer au règlement du CNAM ainsi qu'à la charte informatique du CNAM. Par ailleurs, l'élève s'engage à répondre aux différentes enquêtes ou questionnaires que l'EFAB pourrait lui adresser, dans un but qualitatif de suivi de ses publics.

L'élève reconnaît et certifie exact l'ensemble des clauses et renseignements portés sur ce dossier d'inscription.

Fait à :

Le :

NOM : Prénom :

Signature précédée de la mention « Bon pour adhésion »

Date et cachet de l'EFAB

RENSEIGNEMENTS : les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'établissement de statistiques à l'usage spécifique du service des systèmes d'information du CNAM. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

↓ **DIPLÔME FRANÇAIS OBTENUS HORS DU CNAM – Quel est votre diplôme le plus élevé ? Cochez une seule case par section.**

Enseignement secondaire

- Aucun diplôme français
- CAP, BEP, BEPC
- FPA 1^{er} degré
- Brevet professionnel
- Autre diplôme homologué de niveau inférieur au BAC
- ESEU (série A ou B); examen spécial d'entrée en université, DAEU
- Bac français général
- Bac français technologique
- Bac français professionnel

Année d'obtention :

Enseignement supérieur

- CFÀ 2^e degré
- DEUG, DEUST
- BTS
- DUT
- Autre diplôme homologué de niveau BAC +2
- Licence
- Maîtrise
- École supérieure de commerce
- Diplôme d'ingénieur
- DEA, DESS, Master
- Doctorat
- Autre diplôme homologué de niveau BAC +3
- Autre diplôme homologué de niveau BAC +4
- Autre diplôme homologué de niveau au moins égal à BAC +5

Année d'obtention :

Spécialité du diplôme :

- Mathématiques, informatique (scientifique ou de gestion)
- Électricité, électronique
- Mécanique
- Chimie
- Autres sciences physiques (matériaux, thermique, génie civil)
- Biologie, biochimie
- Médecine, pharmacie, odontologie, carrières de santé
- Autres formations industrielles ou scientifiques
- Droit, sciences politiques, carrières juridiques
- Sciences économiques, AES, gestion, commerce, GEA
- Lettres, langues, arts, histoire, géographie
- Sociologie, psychologie, information, communication, carrières sociales
- Autres formations tertiaires

↓ **DIPLÔME OBTENUS À L'ÉTRANGER – Quel est votre diplôme le plus élevé ? Cochez une seule case par section.**

Enseignement secondaire

- BAC ou diplôme de même niveau
- Diplôme d'enseignement supérieur de niveau BAC+2
- Diplôme d'enseignement supérieur de niveau BAC+3
- Diplôme d'enseignement supérieur de niveau BAC+4
- Diplôme d'enseignement supérieur de niveau BAC+5 ou plus

Année d'obtention :

Désirez-vous obtenir un diplôme au CNAM ? Si oui, indiquez-le :

↓ **SITUATION PROFESSIONNELLE**

Actuellement, vous êtes dans la situation suivante :

- Vous occupez un emploi
- Vous êtes en recherche d'un premier emploi
- Vous êtes en recherche d'un nouvel emploi
- Vous êtes étudiant (indiquez votre établissement :)
- Vous êtes retraité ou préretraité
- Vous êtes mère ou père au foyer
- Autre (précisez :)

Si vous occupez un emploi ou êtes en recherche d'un nouvel emploi, remplissez la page 5.

↓ STATUT ET QUALIFICATION DE L'EMPLOI

Quelle est votre profession ou qualification ? (celle de votre dernier emploi)

Quelle est votre catégorie socio-professionnelle ? (cochez une case)

- Agriculteurs, horticulteurs, éleveurs, etc. (exploitants et salariés)
- Artisans
- Commerçants et assimilés
- Chefs d'entreprises
- Professions libérales
- Cadres de la fonction publique
- Professeurs certifiés et agrégés, chercheurs, professions scientifiques (sauf ingénieurs)
- Professions de l'information des arts et du spectacle
- Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
- Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
- Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
- Professions intermédiaires de la santé et travail social
- Clergé, religieux
- Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- Techniciens
- Contremaîtres et agents de maîtrises
- Techniciens supérieurs

- Employés civils et agents de la fonction publique
- Policiers et militaires
- Employés administratifs d'entreprises
- Employés de commerce
- Personnels des services directs aux particuliers
- Ouvriers qualifiés de type industriel
- Ouvriers qualifiés de type artisanal
- Chauffeurs
- Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
- Ouvriers non qualifiés de type industriel
- Ouvriers non qualifiés de type artisanal
- Ouvriers agricoles
- Cas non prévus

Quel est ou était le type de contrat de votre dernier emploi ?

- CDI, titulaire de la fonction publique
- Profession libérale, indépendant, chef d'entreprise
- CDD
- Intérim
- Emploi aidé (CES, contrat de professionnalisation, etc.)
- Apprenti sous contrat
- Autre

Quelle est ou était la taille de votre dernière entreprise ?

- 1 à 9 personnes
- 10 à 49 personnes
- 50 à 499 personnes
- 500 à 999 personnes
- plus de 1000 personnes

Quel est ou était le temps de travail mensuel de votre dernier emploi ?

- Temps complet
- Temps partiel (moins d'un mi-temps)
- Temps partiel (mi-temps ou plus)

Votre entreprise actuelle ou votre dernière entreprise :

RAISON SOCIALE :

Code postal :

Ville :

À quelle date avez-vous intégré cette entreprise :

Le cas échéant, à quelle date avez-vous quitté cette entreprise :

Quelle est le secteur d'activité de votre entreprise ?

- Agriculture, pêche
- Agro-alimentaire
- Industrie du bois, ameublement
- Caoutchouc et matières plastiques
- Chimie, verre
- Construction automobile et matériel de transport terrestre
- Construction mécanique
- Construction naval, aéronautique, armement
- Industrie du cuir et de la chaussure
- Énergie (EDF, GDF, pétrole, gaz, eau)
- Construction de matériel électrique
- Industrie pharmaceutique et para-chimie
- Production de matériaux de construction, minerais
- Production de matériels informatiques
- Métallurgie, sidérurgie
- Recherche sur le nucléaire
- Papier, carton
- Imprimerie, presse, édition
- Industrie textile et de l'habillement
- Bâtiment, travaux publics, génie civil

- Assurance
- Banques, crédit-bail immobilier
- Commerce
- Hôtels, cafés, restaurants
- Immobilier
- Sociétés de service aux entreprises (y compris informatique)
- Télécommunication et postes
- Transports
- Autre services marchands (services aux particuliers, réparation et commerce automobile)
- Service non marchands (administration, enseignement, recherche publique, collectivité territoriales ou internationales)
- Cas non prévus

ANNEXE I – ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE



Ce document doit être rempli obligatoirement en cas de financement par un tiers (HORS CPF)

À COMPLÉTER PAR LE SALARIÉ ET L'EMPLOYEUR

Pour l'inscription des salariés pris en charge partiellement ou en totalité par leur employeur (avec ou sans prise en charge de leur OPCA) ou un tiers-payeur (Conseil régional, Pôle Emploi, autre organisme)

↓ LA FORMATION

Titre de la formation :

Le cas échéant, année du diplôme :

Code BDO de la formation (cf. formation.cnam.fr) :

Dates de début et de fin :

↓ LE/LA SALARIÉ-E

M Mme

NOM de naissance : NOM marital :

Prénom :

Date et lieu de naissance : à

N° élève SISCOL (si déjà inscrit au CNAM) :

Adresse complète :

Téléphone : Mél :

↓ L'ENTREPRISE

Raison sociale :

Adresse complète :

N° SIRET :

Contact Formation :

Tél. : Fax :

Mél :

SI l'adresse de facturation est différente : pour la facturation →

Raison sociale :

Adresse complète :

N° SIRET :

Contact Comptabilité :

Tél. : Fax :

Mél :

↓ LE TIERS-PAYEUR : le cas échéant →

Nom :

Adresse complète :

N° SIRET : Code NAF : Nombre de salariés :

N° TVA Intracommunautaire :

Référence / Dossier / adhérent :

Contact :

Tél. : Fax :

Mél :

Prix du stage (fixé pour l'année universitaire) : 700 €

Répartition des sommes à payer (en € ou en pourcentage) :

Part entreprise	Part tiers-payeur	Part stagiaire

↓ ATTENTION

Si le tiers-payeur communique un refus de prise en charge écrit ou si la prise en charge est partielle, le solde de sommes dues au CNAM sera facturé directement à l'entreprise. L'original de l'accord de prise en charge par le tiers-payeur est à joindre au dossier d'inscription.

Les stagiaires qui obtiennent une prise en charge partielle sont redevables de la différence entre le prix du stage et le montant pris en charge par l'employeur, Pôle Emploi ou tout autre organisme.

↓ CONDITIONS D'INSCRIPTION

- **Inscription/Prise en charge par l'employeur** : le bulletin d'inscription est complété et signé par un membre habilité de l'entreprise. Les frais de formation sont payables sur présentation d'une facture. Les règlements se font par virement ou par chèque libellé à l'ordre du régisseur des EPN.

IBAN : FR76 1007 1750 0000 0010 0418 247

Code banque : 10071

Code guichet : 75000

N° de compte : 00001004182

Clé : 47

Domiciliation : TPPARIS

BIC : TRPUFRP1

Titulaire du compte :

REGIE D'AVANCE ET RECETTES DES EPN

292 RUE SAINT MARTIN

75141 PARIS CEDEX 03

- **Modalités d'inscriptions** : les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée à concurrence du nombre de places disponibles. Un engagement écrit est nécessaire : aucune inscription téléphonique ou par fax ne peut être pris en considération. L'inscription à certaines formations est soumise à l'agrément préalable du responsable pédagogique.

Une carte d'élève est remise au début de la formation. Elle donne accès : à la bibliothèque (292 rue Saint-Martin), aux collections permanentes du musée des arts et métiers (60 rue Réaumur), et au restaurant d'entreprise du CNAM (2 rue Conté), au tarif passager.

- **Annulation/Absence** : toute annulation d'inscription n'est prise en compte que si elle est adressée au : CNAM – EFAB, Case EPN9-J, 40 rue des Jeûneurs, 75002 Paris, par lettre recommandée avec avis de réception, parvenue au plus tard dix jours avant la date d'ouverture de la formation. Dans cette hypothèse, toute facturation par le CNAM au co-contractant est exclue. La résiliation adressée moins de dix jours avant le début de la formation donne lieu à une facturation partielle égale à 170€ correspondant aux frais engagés par le CNAM pour la constitution du dossier de l'intéressé. En cas de résiliation postérieure au début de la formation, l'intégralité des sommes prévues est due. Le CNAM se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Dans ce cas, l'entreprise ou l'élève sont informés par écrit et remboursés des éventuels règlements. En application de l'article L6354-1 du Code du travail, en cas d'inexécution partielle ou totale de la prestation de formation, le CNAM rembourse au co-contractant les somme qu'il a indûment perçues de ce fait.

Il est rappelé que les prises en charge par les organismes de financement doivent être impérativement transmises à l'EFAB dès le début de la formation. Toute demande de prise en charge ou de subrogation après le début des cours sera refusée. La facture de la formation sera dans ce cas à régler par l'entreprise qui devra demander ensuite le remboursement auprès de l'organisme.

Il est également rappelé que les auditeurs dont l'inscription est prise en charge par une entreprise ou un organisme doivent s'astreindre à l'envoi de feuilles de présence mensuelles (une par UE) à la scolarité de l'EFAB, qui sont disponibles sur le site de l'EFAB.

À l'égard du CNAM, l'employeur reconnaît être le débiteur en dernier ressort des frais de formation (qu'il s'engage à régler en signant la présente attestation), dans l'hypothèse où le tiers-payeur n'assurerait pas tout ou partie de son financement, notamment dans le cas d'une assiduité discontinuée ou de l'abandon de l'élève. Il est précisé que le CNAM, pour les actions de formation, n'est pas soumis à la TVA.

Les signataires déclarent accepter les conditions générales d'inscription aux formations de l'EFAB.

L'employeur Date, nom, signature, cachet	Le tiers-payeur Date, nom, signature, cachet	L'élève Date, nom, signature

ANNEXE II – MODALITES DE PAIEMENT



En signant ce dossier d'inscription, l'élève s'engage à régler l'intégralité des frais de scolarité dus. L'abandon du cursus en cours d'année ne donne pas droit à une annulation de la créance ou à un remboursement des frais déjà acquittés (sauf cas de force majeure prévus par le Cnam).

Vous pouvez régler votre inscription :

- **Par virement (à privilégier)** : sur le compte dont le RIB se trouve ci-dessous.

IBAN : FR76 1007 1750 0000 0010 0418 247

Code banque : 10071

Code guichet : 75000

N° de compte : 00001004182

Clé : 47

Domiciliation : TPPARIS

BIC : TRPUFRP1

Titulaire du compte :

REGIE D'AVANCE ET RECETTES DES EPN

292 RUE SAINT MARTIN

75141 PARIS CEDEX 03

Vous devez impérativement joindre une preuve de paiement à votre dossier d'inscription (ex : copie d'écran de l'ordre de virement). Merci d'indiquer lors du virement vos nom et prénom ainsi que votre numéro sicol si vous avez déjà été inscrit au Cnam.

- **Par carte bancaire en ligne (à privilégier)** : le paiement par carte bancaire nécessite l'envoi et l'enregistrement préalable de votre dossier par la scolarité de l'EFAB. Vous pourrez ensuite procéder au règlement en ligne depuis votre espace élève. Votre inscription sera validée une fois le paiement en ligne effectué. En cas de première inscription, les identifiants de connexion à votre espace élève vous seront communiqués par mail. En cas de paiement échelonné, les deuxième et troisième versements se feront automatiquement, les deux mois suivant votre inscription.
- **Par chèque** : à l'ordre du régisseur des EPN. Merci de bien vouloir **noter au dos du chèque vos nom et prénom**, ainsi que votre numéro sicol si vous avez déjà été inscrit au Cnam). En cas de paiement échelonné, tous les chèques doivent être envoyés en une fois, soit trois chèques (deux correspondant à 30% et l'un à 40% du montant total) et ne doivent pas être post-datés. Le premier chèque est débité dès réception du dossier, les autres en février et en avril.
- **Par mandat cash** : directement à la scolarité de l'EFAB.
- **En espèces** : le paiement en espèces nécessite la vérification préalable de votre dossier par la scolarité de l'EFAB et l'émission d'une demande de paiement à l'agence comptable. Vous devrez ensuite vous rendre à l'agence comptable (292 rue Saint-Martin, accès 9, 1^{er} étage) muni de cette demande de paiement. L'agence comptable vous délivrera un reçu de paiement que vous devrez faire parvenir à l'EFAB. **Veillez ne pas vous rendre à l'agence comptable sans être passé au préalable par la scolarité de l'EFAB.** Attention : la loi ne nous permet plus de percevoir des espèces pour tout paiement supérieur à 300 euros.

Echelonnement du paiement :

Vous avez la possibilité de payer **comptant ou en trois fois** si vos frais d'inscription s'élèvent à plus de 350€. Dans ce cas, vous aurez à effectuer un premier versement à votre inscription consistant en **30%** de la somme totale ; un deuxième versement de **40%** sera à effectuer à une date ultérieure ; enfin, le solde des **30%** restants sera à verser **avant votre premier examen** du second semestre.

Attention : si vous vous inscrivez pour des UE du premier semestre uniquement, veuillez noter que le dernier versement doit intervenir avant le premier examen du premier semestre.

Exonérations :

Vous pouvez être exonéré en totalité de vos frais d'inscription dans les cas suivants :

- Vous êtes inscrit dans un centre régional CNAM et vous transférez à l'EFAB l'ensemble de vos inscriptions prises pour l'année en cours, **sur présentation de l'original d'une attestation délivrée par le directeur du centre concerné** ;
- Vous êtes pupilles de la nation ou de l'état, **sur présentation d'une copie de la carte** ;
- Vous êtes personnel **permanent** du CNAM, à l'exclusion des vacataires, **sur présentation d'une copie du dernier bulletin de salaire**.